

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2839

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« Rééquilibrer et ajuster »

le mot :

« Effacer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les politiques publiques ne doivent pas seulement ajuster le déficit commercial mais tout mettre en œuvre pour l'arrêter et l'éradiquer. Bien entendu, cela passera en premier lieu par un équilibre avant d'inverser la tendance, cependant, la loi doit être claire et ferme dans cet objectif.